

## **Le CIV s'étonne des propos tenus par la SPA à la suite de la première réunion des Rencontres « animal et société »**

Les rencontres « Animal et société » ont démarré ces derniers jours par une première série de réunions les 25, 26 et 27 mars. Le groupe 3, « animal, économie et territoires » s'est réuni le 26 mars. A la suite de cette réunion, la présidente de la SPA, Caroline Lanty, s'exprime en ces termes dans une interview filmée et diffusée sur le site internet [www.spa.asso.fr](http://www.spa.asso.fr) ainsi que sur [www.dailymotion.com](http://www.dailymotion.com) :

*«Concernant le groupe 3, la SPA va demander à ce que la France ne soit plus le mauvais élève de la politique agricole en essayant d'obtenir des avancées notables sur les conditions de vie des animaux destinés à la consommation, tant sur le plan de l'élevage que du transport et des méthodes d'abattage ».*

Nous sommes très étonnés d'apprendre que la France serait particulièrement «à la traîne» concernant la protection des animaux d'élevage par rapport aux autres Etats membres. Nous aimerions savoir sur quoi se fonde cette affirmation très péremptoire de Madame Lanty. Si cette affirmation s'avérait non fondée, il s'agirait là d'un acte de manipulation de l'opinion, qui remettrait directement en cause la transparence et le sérieux des informations diffusées par le CIV sur le sujet du bien-être animal des animaux d'élevage.

Nous souhaiterions savoir quelles sont les études, ou les bases scientifiques, qui permettent à la SPA d'affirmer qu'en Europe, la France serait « à la traîne » en matière de protection animale, tant sur le plan de l'élevage, que sur celui du transport et de l'abattage des animaux.

Si, par définition, des évolutions sont toujours possibles en fonction de l'amélioration des connaissances scientifiques, des affirmations mettant ainsi globalement en cause les professionnels français relèvent, si elles ne sont pas étayées par des études comparatives avec d'autres pays, de la désinformation. Cela est d'autant plus important que plus de 80% de nos concitoyens ignorent qu'il existe une réglementation et ce qu'elle contient.

Il faut rappeler que, c'est la France qui a pris l'initiative de la formation des convoyeurs en matière de transport, que les structures des systèmes de production bovine en France concernent, en moyenne, des exploitations d'une quarantaine d'animaux, avec une démarche professionnelle de guides de bonnes pratiques qui se développe.

Par ailleurs, l'accès des abattoirs en France n'est pas fermé aux associations de protection des animaux, puisqu'une association comme l'OABA (œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs) a effectué 118 visites cette année selon leur source dans des sites d'abattage, ce qui est loin d'être le cas dans les différents pays de l'Union européenne.

En conclusion, nous estimons que, pour que les débats des Rencontres « animal et société » puissent se dérouler sereinement, la médiatisation des réunions, par les uns ou les autres, n'est pas souhaitable et qu'il serait utile que les arguments avancés puissent reposer, non pas sur des stratégies de communication, mais sur des informations s'appuyant sur des analyses précises.

